



MEMO / NOTE DE SERVICE

Information previously distributed / Information distribuée auparavant

TO: Chair and Members of the Standing Committee on Environmental Protection, Water and Waste Management

DESTINATAIRE : Président et membres du Comité permanent de la protection de l'environnement, de l'eau et de la gestion des déchets

**FROM: John Smit / Laila Gibbons
Planning, Infrastructure and
Economic Development / Public
Works and Environmental Services**

Contact :
Martha Copestake
Natural Systems and Rural Affairs,
Planning, Infrastructure and
Economic Development
613-580-2424 ext. 17922
martha.copestake@ottawa.ca

**EXPÉDITEUR : John Smit / Laila
Gibbons**
Direction générale de la planification,
de l'infrastructure et du
développement économique /
Direction générale des travaux
publics et de l'environnement

Personne ressource :
Martha Copestake
Systèmes naturels et Affaires rurales,
Planification, Infrastructure et
Développement économique
613-580-2424, poste 17922
martha.copestake@ottawa.ca

DATE: February 19, 2019

19 février 2019

FILE NUMBER: ACS2019-PIE-EDP-0012

N° DE DOSSIER : ACS2019-PIE-EDP-0012

SUBJECT: Urban Forest Management Plan Update and Implementation

OBJET : Mise à jour et exécution du Plan de gestion de la forêt urbaine

OBJECTIF

Lors de l'approbation du Plan de gestion de la forêt urbaine (PGFU) en juin 2017, le personnel avait été chargé de « rendre compte au Comité et au Conseil, au premier trimestre de 2019, de la mise en œuvre du Plan de gestion de la forêt urbaine et des étapes subséquentes recommandées ». La présente note de service a pour objet de

fournir un bref aperçu du PGFU, d'en justifier l'importance et de détailler son élaboration. De plus, l'information déjà fournie décrit la mise en œuvre du plan à ce jour et les étapes à venir. On peut consulter la version intégrale du PGFU, qui contient la description détaillée de toutes les recommandations, sur le site www.ottawa.ca/foret-urbaine.

CONTEXTE

Des racines pour l'avenir est un plan stratégique de gestion de la forêt urbaine de la Ville d'Ottawa étalé sur vingt ans. Approuvé par le Conseil municipal d'Ottawa en juin 2017, ce plan présente 26 recommandations visant à faire croître la forêt urbaine d'Ottawa et à la rendre plus saine, plus diversifiée et plus résistante. Le PGFU et ses recommandations sont fondés sur les commentaires du personnel de la Ville, d'intervenants externes et de membres du public. Des évaluations des cadres de gestion et de planification actuels de la forêt urbaine ainsi que des pratiques exemplaires reconnues en la matière ont également été prises en compte. Le PGFU servira de cadre stratégique et technique en vue de rendre la forêt urbaine d'Ottawa durable dans les décennies à venir.

La forêt urbaine d'Ottawa englobe l'ensemble des arbres et de leur habitat situés sur des propriétés publiques et privées à l'intérieur des limites du secteur urbain de la ville. La forêt urbaine constitue une ressource commune qui fournit une grande diversité d'avantages et de services à l'ensemble de la collectivité. Le plan stratégique de gestion de la forêt urbaine d'Ottawa est essentiel pour tirer parti, au fil du temps, des avantages à long terme de notre forêt urbaine.

Le PGFU sur 20 ans est divisé en cinq périodes de gestion de quatre ans. Au terme de chacune de ces périodes, le personnel évaluera les résultats attendus, précisera les nouvelles mesures à prendre pour la période suivante de quatre ans et rendra compte au Comité et au Conseil.

Les 26 recommandations du PGFU sont associées aux deux premières périodes de gestion de quatre ans et portent sur un bon nombre de projets et d'initiatives à mener pour améliorer la gestion de la forêt urbaine d'Ottawa. Le personnel de Planification, Infrastructure et Développement économique et de Travaux publics et Environnement mettront conjointement en œuvre les recommandations.

Le document 1 contient la liste des recommandations du PGFU. On peut obtenir plus de détails sur l'élaboration du PGFU en consultant le rapport du personnel de juin 2017 ([ACS2017-PIE-EDP-0012](#)).

DISCUSSION

La première période de gestion de quatre ans du PGFU (2018-2021) est en cours. Les projets actuellement menés sont les suivants :

Examen des règlements municipaux relatifs aux arbres – L'objectif de ce projet est de réviser et de mettre à jour le Règlement municipal sur la conservation des arbres urbains (arbres situés sur des propriétés privées) et le Règlement sur la protection des arbres et des espaces naturels municipaux (arbres situés sur des propriétés de la Ville). Le personnel évaluera également la nécessité de mettre en place un règlement, un programme ou un registre pour les arbres patrimoniaux d'Ottawa. Ce projet comprendra également l'élaboration de lignes directrices de compensation des arbres, qui s'appliqueront à l'échelle de la ville, ainsi que la définition et l'officialisation de mesures incitatives pour favoriser la plantation d'arbres et leur conservation. Ce projet hautement prioritaire sera achevé d'ici la fin de cette année et présenté au Comité et au Conseil au deuxième trimestre de 2020. (Recommandations 8, 14 et 24 du PGFU)

Stratégie d'entretien des boisés – La Stratégie d'entretien des boisés de la Ville d'Ottawa est terminée. Cette stratégie donne des orientations pour la création de programmes proactifs d'inventaire, de surveillance, d'entretien et de reboisement des zones boisées appartenant à la Ville, qu'elles fassent partie d'un parc, d'un boisé, d'un ravin ou de forêts plus étendues comme la forêt Marlborough. La Stratégie d'entretien des boisés vise à améliorer la santé, la résilience et la sécurité des forêts municipales, et à promouvoir les activités d'intendance par le biais de programmes de sensibilisation et d'éducation. (Recommandation 12 du PGFU)

Étude sur le couvert forestier urbain – Cette étude vise à fixer des objectifs appropriés pour le couvert forestier urbain d'Ottawa, fondés sur une évaluation précise du couvert forestier réel et potentiel. De plus, on concevra un outil pour faciliter l'établissement des priorités en matière de plantation d'arbres. La Ville d'Ottawa s'est associée à la Commission de la capitale nationale et à la Ville de Gatineau pour mener la première phase de cette étude. L'évaluation du couvert forestier actuel de la région de la capitale nationale sera réalisée au printemps et présentée lors d'un événement organisé par la CCN en avril. La prochaine phase de ce projet, qui consistera notamment à fixer des objectifs et à prioriser la plantation d'arbres, se déroulera en 2020. (Recommandation 4 du PGFU)

Boisés d'importance – Le Conseil municipal a approuvé en décembre 2016 de nouvelles politiques relatives aux boisés d'importance (qui font actuellement l'objet d'un

appel). Par la même occasion, le Conseil a demandé au personnel de collaborer avec des intervenants de l'industrie et des collectivités pour a) mettre à jour les lignes directrices de la Ville concernant les études d'impact sur l'environnement, afin que les éléments du système du patrimoine naturel urbain soient pris en compte dans le contexte de l'ensemble des politiques de la Déclaration de principes provinciale (DPP) et du Plan officiel, et b) revoir les politiques du Plan officiel afin qu'elles protègent les éléments du système du patrimoine naturel dans les secteurs d'expansion urbaine à l'étude et dans les quartiers en développement. Ces mesures visent à établir un équilibre dans les politiques entre la protection des éléments de patrimoine naturel urbain et les exigences des politiques de la DPP et du Plan officiel concernant l'utilisation efficace du sol. Ce projet devrait être mené en 2019. (Recommandation 7 du PGFU)

Prise en charge des arbres dans les nouveaux aménagements – Dans les nouveaux aménagements, les arbres ne sont pas immédiatement ajoutés au répertoire des arbres de la Ville et ne sont donc pas pris en compte d'emblée dans les programmes d'entretien du cycle de vie de la Ville. Cette situation peut nuire à leur développement structurel et à leur survie. Le personnel a cartographié l'état des lieux et a entamé avec des groupes de parties intéressées des discussions concernant la possibilité de recevoir des données géoréférencées sur les emplacements de plantation d'arbres et les essences plantées, aux fins d'intégration au répertoire des arbres de la Ville. Des améliorations au processus de prise en charge sont envisagées. La mise à jour du répertoire des arbres de la Ville par l'ajout de nouveaux emplacements de plantation constitue une étape cruciale permettant d'assurer la prise en charge des arbres par la Ville et l'entretien adéquat et en temps opportun des arbres nouvellement plantés. (Recommandation 11 du PGFU)

Amélioration de la mise en œuvre des politiques grâce à la sensibilisation et à l'engagement à l'interne – L'objectif de ce projet est de sensibiliser davantage le personnel de la Ville et les autres intervenants qui prennent des décisions ayant une incidence sur la forêt urbaine actuelle et future. Il pourra se réaliser en s'assurant que le personnel connaît les politiques en vigueur, les mécanismes permettant de les appliquer et la manière dont leur application vient appuyer d'autres stratégies et plans sur l'ensemble du territoire municipal. L'équipe responsable de la forêt urbaine améliorera la mise en œuvre des politiques de façon continue, en rencontrant régulièrement les intervenants internes dont le travail peut profiter ou nuire aux arbres, et en participant à des initiatives stratégiques d'ampleur comme la révision du Plan officiel de la Ville. (Recommandation 6 du PGFU)

En plus de poursuivre le travail décrit plus haut, le personnel entamera cette année des projets liés aux recommandations décrites ci-après. De nouvelles ressources doivent être affectées à la mise en œuvre de plusieurs de ces recommandations (comme il est mentionné). Cette question sera examinée plus tard cette année, dans l'optique des priorités futures du Conseil et des budgets dont il disposera.

Constituer des groupes de travail internes et externes sur la foresterie urbaine – Ces groupes seront chargés de mettre en œuvre un mécanisme permanent pour promouvoir la communication parmi le personnel des différents services de la Ville sur les enjeux de la gestion de la foresterie urbaine et favoriser la collaboration parmi le personnel pour travailler de concert à la réalisation des objectifs de la gestion de la forêt urbaine. Ces groupes aideront également à promouvoir la coopération et l'échange de l'information entre la Ville et les intervenants externes, en encourageant la collaboration pour atteindre les objectifs de la gestion de la forêt urbaine. Au moment d'achever l'examen des règlements municipaux relatifs aux arbres, le personnel de la Ville collaborera avec différents services de la Ville et les intervenants externes en vue de constituer ces groupes. Aucune ressource supplémentaire n'est requise. (Recommandation 2 du PGFU)

Élaborer un plan pour établir et mettre à jour l'inventaire de la forêt urbaine – À l'approche de la date d'achèvement de l'inventaire des arbres de la Ville, il faudra mettre au point un processus formel pour établir et mettre à jour l'inventaire des arbres pour qu'on puisse s'en servir. Cette mesure permettra d'éviter la désuétude des données et d'améliore la qualité de la collecte des données de l'inventaire des arbres. Elle contribuera par ailleurs à accroître l'utilité de l'inventaire des arbres comme outil de mobilisation et d'information du public. Ce projet est assujéti à l'obtention de ressources supplémentaires. (Recommandation 3 du PGFU)

Accroître l'intendance et élaborer une stratégie de sensibilisation et de mobilisation – Créer un poste dont le responsable se consacrerait à l'animation des activités de communication, de mobilisation et d'intendance relativement à la gestion de la forêt urbaine avec différents groupes, dont les écoles, les groupes communautaires, les résidents et les industries. Élaborer une stratégie de sensibilisation et de mobilisation à l'égard de la gestion de la forêt urbaine permettant de s'assurer que les membres de la collectivité (notamment les résidents, les entreprises, les grands propriétaires privés et les institutions de la localité) sont au courant de la vision et des objectifs de la Ville en matière de forêt urbaine, ainsi que des initiatives permanentes mises en œuvre pour réaliser cette vision. Ce projet est assujéti à l'obtention de ressources supplémentaires. (Recommandations 22 et 23 du PGFU)

Élaborer de nouvelles lignes directrices sur la plantation d'arbres et mettre à jour celles existantes : On pourra ainsi s'assurer que les activités de plantation d'arbres sont exercées selon des normes et des spécifications uniformes et de qualité supérieure adaptées aux zones vertes, aux conditions urbaines actuelles et aux matériaux urbains inertes. Ces lignes directrices serviront de ressource aux employés de la Ville, aux entrepreneurs et aux résidents souhaitant réaliser efficacement et avec succès des plantations d'arbres dans les secteurs urbains d'Ottawa. Ce projet est assujéti à l'obtention de ressources supplémentaires. (Recommandation 9 du PGFU)

CONCLUSION

La première période de gestion du PGFU est en cours. Pour qu'elle se poursuive efficacement, de nouvelles ressources sont toutefois nécessaires, notamment pour mettre en œuvre plusieurs recommandations supplémentaires à partir de 2019 et 2020. Elles seront déterminées plus tard cette année, dans l'optique des priorités futures du Conseil et des budgets dont il disposera. Le personnel rendra compte au Comité et au Conseil au terme de la première période de gestion du PGFU en 2022.

Original signé par

John Smit

et

Laila Gibbons

Documents à l'appui

Document 1 – Synthèse des recommandations du PGFU

Document 1 – Synthèse des recommandations du PGFU

#	Description de la recommandation	Responsible ¹	Période de gestion	Ressources
Structure et administration du programme de gestion de la forêt urbaine				
1	Gestion adaptative ²	USNPE	Toutes	Personnel en place
2	Groupes de travail internes et externes	USNPE	1	Personnel en place
3	Établir et mettre à jour l'inventaire de la forêt urbaine	UGF	1	Ressources supplémentaires requises (consultation et personnel)
4	Étude sur le couvert forestier urbain	USNPE	1	Dans le cadre du budget de 2017
5	Gestion des actifs	USNPE / UGF	Toutes	Ressources existantes utilisées au départ. Des ressources supplémentaires peuvent être nécessaires avec le temps.
Aménagement de la forêt urbaine				
6	Amélioration de la mise en œuvre des politiques grâce à la sensibilisation et à la mobilisation internes	USNPE	Toutes	Personnel en place

¹ USNPE : Unité des systèmes naturels et de la protection de l'environnement de la Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique; UGF : Unité de la gestion forestière de la Direction générale des travaux publics et de l'environnement.

² Les recommandations à mettre en œuvre lors de la première période de gestion (2018-2021) apparaissent sur fond gris.

#	Description de la recommandation	Responsible ¹	Période de gestion	Ressources
7	Boisés d'importance	USNPE	1	Personnel en place
8	Révision des règlements municipaux sur les arbres : a. Règlement municipal sur les arbres b. Règlement municipal sur la conservation des arbres c. Règlement sur les arbres patrimoniaux	UGF USNPE USNPE	1	Personnel en place pour entreprendre l'examen. Des ressources supplémentaires peuvent être nécessaires pour mettre en place certains changements.
9	Lignes directrices sur la plantation et l'établissement des arbres : a. Zones vertes (manuel sur les arbres de rue) b. Conditions actuelles c. Matériaux urbains inertes	USNPE UGF UGF	1	Des ressources supplémentaires peuvent être nécessaires (personnel)
10	Sensibilisation, application et surveillance : politiques et règlements municipaux	USNPE / UGF	2	Des ressources supplémentaires peuvent être nécessaires en fonction des résultats de la recommandation 8.
Entretenir et cultiver la forêt urbaine				
11	Prise en charge des arbres dans les nouveaux aménagements	UGF	1	Personnel en place

#	Description de la recommandation	Responsible ¹	Période de gestion	Ressources
12	Stratégie d'entretien des boisés	UGF	1	Personnel en place pour l'élaboration de la stratégie. Des ressources supplémentaires peuvent être nécessaires pour sa mise en œuvre.
13	Révision des programmes de plantation d'arbres de la Ville	UGF	1	Des ressources supplémentaires peuvent être nécessaires (personnel)
14	Lignes directrices concernant la compensation des arbres	USNPE	1	Personnel en place
15	Révision du programme d'entretien du cycle de vie	UGF	2	Personnel en place pour entreprendre l'examen. Des ressources supplémentaires peuvent être nécessaires pour mettre en place certains changements.
16	Évaluation de l'entretien des nouveaux arbres	UGF	2	Des ressources supplémentaires peuvent être nécessaires (personnel)
17	Stratégie d'utilisation des résidus d'arbres urbains	UGF	2	Personnel en place

#	Description de la recommandation	Responsible ¹	Période de gestion	Ressources
18	Évaluation de la gestion des risques pour les arbres de la Ville	UGF	2	Des ressources supplémentaires peuvent être nécessaires (personnel)
19	Stratégie de gestion des parasites et des maladies	USNPE / UGF	2	Ressources existantes pour l'élaboration de la stratégie. Des ressources supplémentaires peuvent être nécessaires pour sa mise en œuvre.
20	Plans de plantation des quartiers	UGF	2	Personnel en place l'élaboration des plans de plantation. Des ressources supplémentaires peuvent être nécessaires pour dresser l'inventaire des sites de plantation.
21	Contrats de culture de produits de pépinière	UGF	2	Personnel en place
Sensibilisation, éducation, intendance et partenariats en matière de forêt urbaine				
22	Améliorer l'engagement communautaire et la sensibilisation du public	UGF	1	Ressources supplémentaires nécessaires pour le personnel.

#	Description de la recommandation	Responsible ¹	Période de gestion	Ressources
23	Stratégie de sensibilisation et d'engagement	UGF	1	En fonction des ressources requises pour la recommandation 22.
24	Compensation pour la conservation d'arbres	USNPE	1	Personnel en place
25	Plans d'intendance des quartiers	UGF	2	En fonction des ressources requises pour la recommandation 22.
26	Sensibilisation pour l'entretien des arbres et l'aménagement paysager – propriétaires de terrains privés et institutionnels	UGF	2	Personnel en place